

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

ACCUSE DE RECEPTION. - NOS COMMANDES SONT FERMES, TOUTEFOIS, NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LES ANNULER OU D'EN MODIFIER LES TERMES DANS LE CAS OU L'ACCUSE DE RECEPTION NE SERAIT PAS IDENTIQUE AU TEXTE ET AUX CONDITIONS DE NOS COMMANDES.

IL EN SERAIT DE MEME SI L'ACCUSE DE RECEPTION NE NOUS ETAIT PAS ADRESSE.

PLANS MODELES. - Les plans, modèles et outillage que nous confions pour l'exécution de nos commandes sont notre propriété et ne peuvent être copiés, reproduits, ni communiqués à des tiers sans notre autorisation écrite.

Le fournisseur doit vérifier les modèles et outillages et s'assurer qu'ils n'ont subi aucune avarie en cours de transport et qu'ils permettent d'obtenir les pièces conformes aux plans remis et auxquels ils doivent se référer pour l'exécution de la commande. Les modèles et outillages créés par le fournisseur pour l'exécution de nos commandes sont réservés à la fabrication de nos pièces et lorsque les frais de leur création nous incombent, ils deviennent notre propriété.

DELAI DE LIVRAISON. - La date de livraison portée sur la commande est, sauf indication contraire, celle de la réception à l'Etablissement destinataire. Cette date est de rigueur, Il est expressément convenu que l'échéance du délai vaut par elle même mise en demeure, et qu'en cas de retard nous pouvons, de plein droit, soit annuler la commande, sans que la résolution du contrat ait à être prononcée par un juge, et user de la faculté de remplacement, soit poursuivre l'exécution du contrat, sans préjudice dans tous les cas de dommages et intérêts pour inexécution ou retard d'exécution de la commande.

AVIS D'EXPEDITION. - Chaque livraison doit être accompagnée d'un avis d'expédition. Une copie de ce document doit toujours être adressée par courrier séparé (qu'il soit ou non destinataire du matériel livré). Ces avis d'expédition doivent notamment porter :

- la référence complète de la commande et sa date,
- le détail des marchandises,
- les repères des colis, leurs poids net et brut,
- le mode d'expédition, la date de départ, éventuellement le numéro de wagon ou d'immatriculation du véhicule utilisé.

Ils doivent préciser en outre s'il s'agit d'une partie de la commande, de la totalité ou du solde.

TRANSPORT. - Lorsque le fournisseur nous vend les marchandises « départ » des Etablissements et que, de son fait, directement ou indirectement, nous subissons le préjudice d'un supplément de frais de transport (fractionnement d'une livraison qui pouvait être faite en une fois, envoi express pour réduire le retard de livraison ou manquement à nos instructions lorsque nous précisons le transporteur, le régime, etc...) ou pour toute autre raison à laquelle nous sommes étrangers. LA DIFFERENCE ENTRE LES FRAIS DE TRANSPORT QUE NOUS AURIONS NORMALEMENT ACQUITTES ET CEUX QUE NOUS AVONS REELLEMENT PAYES SERA ENTIEREMENT SUPPORTEE PAR LE FOURNISSEUR.

Lorsque les marchandises sont vendues « franco » à nos magasins, les frais de transport doivent être acquittés au départ.

En cas de transport par camion effectué pour notre compte, à notre charge, le tarif appliqué, s'il n'est pas soumis à la réglementation en vigueur concernant ces transports, ne saurait être, sauf accord de notre part, supérieur à celui de la S.N.C.F. Que le transport soit effectué aux frais du fournisseur ou à notre charge, le transfert de propriété et des risques n'a lieu qu'à la réception quantitative et qualitative chez le destinataire, les opérations de réception éventuellement effectuées chez le fournisseur ne sont que provisoires.

LIVRAISON. - INFORMEZ VOS SERVICES DE LIVRAISONS ET VOS TRANSPORTEURS QUE SAUF ENTENTE PREALABLE ET EXCEPTIONNELLE LES LIVRAISONS NE SONT ACCEPTEES QU'AUX HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS.

RECEPTION. - La réception des marchandises sera effectuée dans nos magasins même en cas d'enlèvement par nos soins. Toute pièce ou Quantité livrée en excédent, sans notre accord, pourra être refusée et retournée en port dû.

ACOMPTE. - Les acomptes versés éventuellement sont calculés sur la valeur hors taxes de la marchandise.

PRIX. - Sauf convention expresse contraire, les prix portés sur nos commandes sont fermes et non révisables. Au cas où une clause de révision y serait prévue, ELLE SERAIT CALCULEE EN FONCTION DU DELAI REEL DE LIVRAISON, SANS TOUTEFOIS QUE LE MONTANT FACTURE PUISSE ETRE SUPERIEUR A CELUI QUI RESULTERAIT DE L'APPLICATION DE LA FORMULE DANS LE CADRE DU DELAI CONTRACTUEL

FACTURES. -

UNE FACTURE EN TRIPLE EXEMPLAIRE,
PAR COMMANDE ET PAR LIVRAISON,
PORTANT NOTRE NUMERO DE COMMANDE,
ADRESSEE AU PLUS TARD EN MEME TEMPS QUE LA MARCHANDISE,
TOUTE FACTURE NON CONFORME SERA RETOURNEE.

IDENTIFICATION DES DOCUMENTS ET COLIS. - TOUT DOCUMENT CONCERNANT UNE COMMANDE DOIT ETRE ADRESSE A L'ETABLISSEMENT EMETTEUR ET MENTIONNER LES REFERENCES COMPLETES DE L'AFFAIRE TRAITEE. IL EN EST DE MEME POUR TOUTE EXPEDITION, COLIS, PAQUETS, POSTE, ETC...

CONDITIONS DE PAIEMENT. - Sauf convention particulière expresse avec le fournisseur, précisée sur la commande, et quel que soit son domicile nos règlements sont faits à 90 jours fin de mois de réception de facture par virement bancaire.

Pour toute 1^{ère} affaire, veuillez nous adresser un RIB.

En cas de livraison anticipée, acceptée par nous, le délai de paiement commence à courir à partir de la date de livraison contractuellement prévue.

Si nous acceptons de les conserver, les quantités livrées en excédent font l'objet d'un paiement séparé dont l'échéance est reportée.

REBUTS. - Nous nous réservons la faculté de refuser toutes marchandises qui ne seraient pas expédiées conformément à un bon de commande régulier, ou qui ne répondraient pas aux spécifications particulières de ce bon et aux présentes conditions générales. Les conditions d'exécution ou de recette mentionnées dans nos commandes doivent être strictement observées.

Toute dérogation doit faire l'objet d'une demande d'accord de notre part.

Toute réparation entreprise sans notre accord pourra être considérée comme malfaçon, avec toute les conséquences que cela implique, notamment en cas d'accidents chez nos clients.

Les marchandises rebutées sont retournées au fournisseur, frais de transport à sa charge sauf avis contraire de sa part, auquel cas elles sont tenues à sa disposition. Ces marchandises séjourneront dans ce cas dans nos Etablissements aux risques et périls du fournisseur. Au-delà d'un délai de 15 jours, les modalités de réparation de certaines pièces défectueuses seront arrêtées, sauf cas d'urgence, en accord avec le fournisseur, les frais entraînés seront, dans tous les cas, à sa charge.

Si nous demandons le remplacement des rebuts, les marchandises fournies en substitution ou les marchandises rebutées et rendues par le fournisseur conformes aux spécifications de notre commande, sont facturées sur les mêmes bases que la livraison ou les rebuts ont été constatés.

La valeur des marchandises rebutées nous est créditée, augmentée, s'il y a lieu, d'une somme compensatrice des frais de transport calculée proportionnellement à leur poids par rapport au poids total de l'envoi.

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES ENTREPRISES A L'INTERIEUR DE NOS ETABLISSEMENTS. - La Société décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents ou incidents de leur fait pouvant survenir à l'intérieur de l'établissement pendant la durée des travaux.

DROIT APPLICABLE. - Seul le droit français est applicable.